

Secteur IE SPORTIVE

AMENDEMENT Championnat Régional JEUNES d'octobre 2021

Adoption : CA

Entrée en vigueur :

Validité:

Commission: Jeunes et HN

Nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

En noir, texte original En bleu, modifications

PREAMBULE

En raison du report du Championnat Régional Jeunes 2020-2021 en octobre 2021, cet amendement vient compléter le règlement 2020-2021.

Article 1 - OBJET

Le championnat Régional de la Ligue est une compétition à l'issue de laquelle est attribué le titre de champion régional des catégories Jeunes, Poussin à Junior, pour chaque discipline.

En raison de la crise sanitaire et du report de la compétition, les catégories d'âge à prendre en compte pour les joueurs seront celles de la saison 2020-2021, soit :

Poussins (2011 -2012)

Benjamins (2009 - 2010)

Minimes (2007 - 2008)

Cadets (2005 – 2006)

Juniors (2003 – 2004)

Article 3 - CRITÈRES D'ADMISSION, INSCRIPTIONS

3.1. Critères

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés FFBaD, pour la saison 2021-2022, de la région Occitanie, ne faisant l'objet d'aucune suspension à la date du Championnat Régional Jeunes.

Article 6 - QUALIFICATION DES JOUEURS

6.1. En simple:

En raison de la crise sanitaire, trois étapes ont été annulées sur la saison 20-21. Le règlement appliqué est donc le suivant :

- Trois étapes sont annulées :

Pour tableaux de 8 joueurs au Championnat régional :

4 places qualificatives : joueurs pris dans l'ordre de leur classement de l'étape organisée. Tableau complété au classement CPPH pour obtention du tableau complet à J-21 de la date du championnat.

Pour tableaux de 12 joueurs au Championnat régional :

8 places qualificatives : joueurs pris dans l'ordre de leur classement de l'étape organisée. Tableau complété au classement CPPH pour obtention du tableau complet à J-21 de la date du championnat.

La Ligue Occitanie établira la liste de joueurs qualifiés en simple.

Les joueurs **Junior** qualifiés sont les joueurs et joueuses inscrits les mieux classés en fonction du CPPH, à J-21 de la date du championnat.

Article 6.3. Nombre de joueurs et paires qualifiés EN SIMPLE :

Pour les poussins, benjamins, minimes et cadets, le tableau ci-dessous défini le nombre de qualifiés au Championnat Régional.

	POUSSINS	BENJAMINS	MINIMES	CADETS
G	12	12	12	12
F	8	8	12	8

Les 8 meilleurs joueurs et joueuses Juniors classés au CPPH sont qualifiés.

EN DOUBLE:

Pour toutes les catégories, les doubles hommes, dames, et mixtes : 8 PAIRES QUALIFIÉES.